

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue à l'Hôtel-de-Ville, le mercredi 18 août 2021 de 18 h 00 à 18 h 23, sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Gino Cyr.

SONT PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE LES CONSEILLERS SUIVANTS :

2021-08-18 Mesdames Valérie Langelier et Lucie Nicolas, Messieurs Christian Moreau, Léopold Briand, Gaston Leblanc et Denis Beaudin.

Assiste également à la séance, Monsieur Kent Moreau, directeur général .

+++++

L'ordre du jour est le suivant :

1. OAA espoir câlin - phase II agrandissement - octroi de contrat
2. Rescinder la résolution #205.08-21 Bureau Hôtel-de-Ville - Appel d'offres sur invitation
3. Préposée au soutien administratif - Attribution de poste
4. Rescinder la résolution # 160.06-21 - Mandat procureur
5. Procédures judiciaires lot 5 650 394 - Mandat procureur
6. Procédures judiciaires lot 5 2983 226 - Mandat procureur
7. Période de questions
8. Levée de la séance

+++++

209.08-21 OAA ESPOIR CÂLIN - PHASE II AGRANDISSEMENT - OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que le directeur général a demandé des soumissions sur invitations pour des travaux d'agrandissement et de revêtement extérieur pour le bâtiment municipal situé au 500 Grande-Allée Ouest.

ATTENDU que le 17 août 2021 à 14h00 en la salle municipale Gage Clapperton un entrepreneur a déposé une soumission conforme dans les délais prescrits;

ATTENDU que le résultat est le suivant :

Entrepreneurs (ordre alphabétique)	Montant incluant les taxes
La Ferblanterie Gaspésienne Inc.	80 482,50\$

ATTENDU que le résultat d'ouverture des soumissions a révélé des coûts de réalisation des travaux dépassant largement l'estimation initiale;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal mandate son directeur général à négocier un contrat pour les travaux d'agrandissement du 500 Grande-Allée Ouest avec *la Ferblanterie gaspésienne inc. selon les paramètres suivants :*

- Location de main d'œuvre à un taux horaire de 75,00 \$

- Prix forfaitaire à la semaine pour la mobilisation d'équipement et pour la quincaillerie.
- Un ajustement du temps d'exécution des travaux à environ 3 semaines;
- L'achat, par la Ville, de la balance des matériaux qui devaient être fournis par l'entrepreneur, tel qu'énumérés dans le devis pour appel d'offres.
- Le coût total de réalisation de cette deuxième phase de travaux n'excède pas 35 000 \$ (taxes incluses).

2021-08-18

QU' : Le directeur général soit autorisé à octroyer le contrat de gré à gré à la *Ferblanterie gaspésienne inc.*, si le résultat des négociations entre les parties permet de respecter les conditions ci-hauts mentionnées.

QUE : Le directeur des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire ou en son absence, le directeur général ou le directeur des travaux publics, soient mandatés à la surveillance du chantier.

----- **RESCINDER LA RÉSOLUTION #205.08-21 - BUREAU HÔTEL-DE-VILLE - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION**

Ce point n'ayant pas été résolu, la résolution 205.08-21 est maintenue.

210.08-21 PRÉPOSÉE AU SOUTIEN ADMINISTRATIF - ATTRIBUTION DE POSTE

CONSIDÉRANT que le 12 juillet 2021 le conseil municipal a autorisé la création d'un poste de préposé(e) au soutien administratif;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé afin de procéder à l'analyse des candidatures et que trois personnes ont été retenues afin de se présenter à une entrevue d'embauche;

CONSIDÉRANT que suite aux entrevues effectuées, le comité de sélection a ciblé son choix envers une candidate qui répondait le plus adéquatement aux objectifs d'embauche de la Ville;

CONSIDÉRANT que le processus pour combler ce poste a été régulièrement complété;

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : Valérie Langelier

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Suite à la recommandation du comité de sélection, le conseil municipal accorde le poste de préposée au soutien administratif à Madame **Anne Deraiche**;

QUE : La date d'embauche de Madame Deraiche soit déterminée ultérieurement après entente entre les parties, et qu'ainsi stipulé dans la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Grande-Rivière,

une période d'essai de (4) mois de calendrier se devra d'être respectée à partir de son premier jour travaillé;

QUE : Le directeur général soit mandaté à rédiger l'entente de travail de madame Deraiche.

211.08-21 RESCINDER LA RÉOLUTION # 160.06-21 - PROCÉDURES JUDICIAIRES - MANDAT

2021-08-18

Il est dûment proposé par : Léopold Briand

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : La résolution portant le numéro 160.06-21 soit rescindée et remplacée par les résolutions numéros 213.08-21 et 214.08-21.

212.08-21 PROCÉDURES JUDICIAIRES LOT 5 650 394 - MANDAT PROCUREUR

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 5 650 394 Grande-Allée Est ne respecte pas certaines dispositions du règlement de construction U.008/03-19 de la Ville de Grande-Rivière

CONSIDÉRANT que suite à l'application de la procédure administrative prévue, la personne visée ne manifeste toujours pas la volonté de régler la situation;

CONSIDÉRANT que des procédures judiciaires doivent être engagées contre ce propriétaire, suite au dépassement des délais de se conformer,

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal mandate M^e Josée Méthot à engager des procédures judiciaires, incluant les frais relatifs à l'huissier, dans le dossier susmentionné.

213.08-21 PROCÉDURES JUDICIAIRES LOT 5 293 226 - MANDAT PROCUREUR

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 5 293 226 Grande-Allée Est ne respecte pas certaines dispositions du règlement de nuisances V-646/13 de la Ville de Grande-Rivière

CONSIDÉRANT que suite à l'application de la procédure administrative prévue, la personne visée ne manifeste toujours pas la volonté de régler la situation;

CONSIDÉRANT que des procédures judiciaires doivent être engagées contre ce propriétaire, suite au dépassement des délais de se conformer,

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : Valérie Langelier

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal mandate M^e Josée Méthot à engager des procédures judiciaires, incluant les frais relatifs à l'huissier, dans le dossier susmentionné.

--- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire annonce la période de questions.

2021-08-18

214.08-21 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : Christian Moreau

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

Gino Cyr, Maire

Kent Moreau, Directeur général